

Nombre de membres

Séance du Mardi 31 mars 2026

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14 + 1 procuration

Deux mille vingt six

Et le trente et un mars

Date de la Convocation
24 mars 2026

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
24 mars 2026

Présents : GARCIA Denise, CHAMPETIER Dominique, CHARNAY Bernard, DAVID Marcel, DE
BOURNET Catherine, DELTOUR Damien, EVRARD Romy, JAUZION Bruno, MEDJAHDI
Houari, PAILHES Muriel, PRAS Sylvie, RECHT-BONNAURE Céline, SANCHEZ Josiane,
VILARET Valérie
Absents : MARHIC Daniel a donné procuration à DE BOURNET Catherine
Secrétaire de séance : RECHT-BONNAURE Céline

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Mme le Maire ne prend pas part au vote des délibérations 1 et 2 Comptes administratifs 2025

1 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025

INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dépenses : 3 100 216,68
Reste à réaliser : 929 800,00
Recettes : 3 100 216,68
Reste à réaliser : 0,00

Dépenses : 2 468 259,23
Reste à réaliser : 0,00
Recettes : 2 468 259, 23
Reste à réaliser : 0,00

Investissement : 785 511,69
Fonctionnement : 1 670 388,98
Résultat global : 2 455 900,67

POUR : UNANIMITE

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT 2025

INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dépenses : 839 832,11
Reste à réaliser : 0,00
Recettes : 839 832,11
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : 486 192,27
Reste à réaliser : 0,00
Recettes : 486 192,27
Reste à réaliser : 0,00

Investissement : 469 730,48
Fonctionnement : 164 686,64
Résultat global : 634 417,12

POUR : UNANIMITE

3 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier
unique de l'exercice 2025,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 670 388,98 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	144 288,31 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 526 100,67 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	785 511,69 €

POUR : UNANIMITE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 31 mars 2026
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES

07 120
Tel. 04 75 39 67 13
Fax 04 75 39 19 41

Séance du Mardi 31 mars 2026

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14 + 1 procuration

Deux mille vingt six

Et le trente et un mars

Date de la Convocation
24 mars 2026

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
24 mars 2026

Présents : GARCIA Denise, CHAMPETIER Dominique, CHARNAY Bernard, DAVID Marcel, DE
BOURNET Catherine, DELTOUR Damien, EVRARD Romy, JAUZION Bruno, MEDJAHDI
Houari, PAILHES Muriel, PRAS Sylvie, RECHT-BONNAURE Céline, SANCHEZ Josiane,
VILARET Valérie
Absents : MARHIC Daniel a donné procuration à DE BOURNET Catherine
Secrétaire de séance : RECHT-BONNAURE Céline

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

4 – AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier
unique de l'exercice 2025,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	164 686,64 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	164 686,64 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	469 730,48 €

POUR : UNANIMITE

**5 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE PARTICIPANT AU COLLEGE D'ARRONDISSEMENT EN VUE DE
L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIES ARDECHE (TE07)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de :

M. Daniel MARHIC en qualité de délégué titulaire

M. Houari MEDJAHDI en qualité de délégué suppléant

Pour représenter la commune de Grospierrres au sein du collège d'arrondissement.

POUR : UNANIMITE

6 – DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DES EAUX DE LA BASSE ARDECHE (SEBA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de :

M. Daniel MARHIC en qualité de délégué titulaire

Mme Josiane SANCHEZ en qualité de déléguée suppléante

Pour représenter la commune de Grospierrres au sein du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche
(SEBA).

POUR : UNANIMITE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 31 mars 2026
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES

07120
Tel. 04.75.39.07.17
Fax 04.75.39.09.41